

*Votre quartier va changer
Prenez son avenir en main !*

Novembre 2013 – Bulletin n°3

Site

Hôpital Saint-Vincent de Paul

ASSOCIATION POUR LE QUARTIER SAINT-VINCENT DE PAUL 14^{ème}

Le 17 octobre, notre jeune association a tenu une grande réunion ouverte (*), assez largement annoncée dans le quartier par voie d'affichage et de messagerie internet, à laquelle le Maire du XIV^{ème} arrdt et son 1^{er} adjoint, en charge de l'urbanisme, Messieurs Pascal CHERKI et Jean-Paul MILLET, ont participé pendant 2 heures.

Cette réunion a été un grand succès puisqu'elle a fait salle comble (**) avec une centaine de personnes et a permis d'enregistrer 30 nouveaux adhérents - pour en porter le nombre à 150 -. Elle faisait suite à une réunion, en juin dernier, entre les édiles et le Bureau de l'association.

Elle s'est ouverte (voir sur le site www.saintvincentdepaul14.fr le diaporama présenté en réunion) par une présentation de l'association, née en juin 2013, et de ses objectifs, figurant dans ses statuts :

Susciter débats et échanges entre habitants et pouvoirs publics

Participer aux réflexions et mener toutes actions publiques citoyennes et apolitiques

Notre maître-mot, ***concertation***, a été rappelé ainsi que nos prises de positions (bulletins de mai et juillet). Notre association n'est pas et n'a pas vocation à être porteuse d'un projet particulier. Sans s'opposer aux évolutions urbaines et à la nécessité de mieux doter Paris d'une offre complète de logements, elle souhaite que ceci se fasse avec modération, et sans dénaturer le quartier.

Puis un exposé a été fait de ce que nous savions du projet d'aménagement du site.

Ce qui a permis au Président de l'association de poser 2 questions "cadres" à Pascal Cherki :

- Comment insérer "l'éco-quartier" Saint-Vincent de Paul dans son environnement culturel, historique, patrimonial et artistique, sans le dénaturer ?
- Pourquoi la délibération prise en 2010 par le Conseil de Paris à propos du *pilotage à mener par la Direction de l'urbanisme ... en concertation les habitants ... visant à définir les orientations d'aménagement en vue d'une évolution du PLU, préalablement à la cession ... du site par l'AP-HP* n'a-t-elle pas été mise en œuvre ? Nota : les termes soulignés le sont par nous-même

De 15 à 20 questions plus précises ont été posées par l'assistance concernant, en particulier :

- Les "directives" données par la Ville au cabinet d'urbanisme qui semblent insuffisamment en lien avec les caractéristiques historiques, architecturales, culturelles du quartier,
- La compétence de la Ville de Paris par rapport à celle du futur "Grand Paris",
- Les bâtiments qui pourraient être conservés, la taille et l'implantation des nouveaux immeubles,
- Le maintien et l'extension de la fondation Cartier,
- La proportion des différents types de logements et autres activités (équipements collectifs, restauration, bureaux, jeunes entreprises & commerces) susceptibles d'être implantés,
- Le calendrier prévisible de la mise en œuvre de l'aménagement du site.

Le Maire a répondu au fur et à mesure, aux questions soulevées *"en toute transparence, avec le souhait de mieux comprendre nos visions respectives des choses, en rappelant qu'en cas de désaccord, c'est bien la Ville qui décidera"*.

(*) Période électorale voulant, la Mairie avait tenu à ce que la réunion ne soit pas une réunion *publique*.

(**) Voir photos et diaporama projetés sur le site www.saintvincentdepaul14.fr.

Les éléments nouveaux, par rapport à ceux connus, apparus au cours des réponses des édiles, et qui ont parfois fait l'objet de débats, peuvent être ainsi résumés:

- Même si la présentation faite par l'association de l'état du projet est objective et neutre, ce n'est que l'état actuel des réflexions. Il faudra y intégrer les recommandations du cabinet mandaté, le résultat de la concertation avec les riverains (représentés par l'association dont l'arrivée est une très bonne chose) et la décision de la *fondation Cartier*. Celle-ci souhaite s'étendre, ce à quoi la Mairie est très favorable, selon un projet en cours d'élaboration par l'architecte Jean Nouvel, mais selon des modalités et à des conditions qui sont encore en débat.
- Il n'est pas concrètement possible d'entamer une « concertation » avant que la Ville ne soit propriétaire des terrains de cette future ZAC. Celle-ci aura lieu à partir de juin 2014 puis en 2015 avec le lancement de la procédure de modification du PLU.
- Sans renier ce qu'il a indiqué à de nombreuses reprises ces dernières années sur le taux d'au moins 50% de logements sociaux, le quartier (au contraire de l'arrondissement) étant très déficitaire en la matière, il convient qu'il faudra examiner plus précisément les choses. Evoquant les logements intermédiaires, il a indiqué qu'il sera extrêmement ferme sur le taux de logements sociaux qui devra être au moins égal à celui des logements libres. Ainsi, à titre d'illustration, il a indiqué que s'il devait y avoir 33% de logements libres, le taux de logement sociaux devra être d'au moins 33%, le taux de logement intermédiaires pouvant ainsi monter jusqu'à 33%. D'ailleurs, d'autres logements sociaux sont ou seront implantés dans le quartier (rues Schœlcher, Campagne Première, Boissonade, etc.).
- Que des premières idées de bâtiments à surement conserver ou peut-être maintenir (cf. plan inclus dans diaporama) seront à approfondir et que si certains bâtiments pourraient s'élever sur 31 mètres (soit 9 étages), cela ne sera pas général et en particulier pas devant des immeubles riverains existants (rue Boissonade) ni proches des historiques, conservés et / ou classés (avenue Denfert-Rochereau). A ce titre, il veillera à ce qu'un représentant de l'association participe aux travaux du jury d'appel d'offre architectural.

Le Maire a conclu en proposant que le dialogue se poursuive avec le Bureau de l'association, en commençant par une première réunion avant la fin de l'année, sur bases des documents, dont l'étude d'urbanisme, qu'il s'est engagé à nous communiquer.

La révision du PLU, début 2015, indispensable à la formalisation du projet sera une étape très importante. Notre association considère que même si un dialogue semble avoir pu s'amorcer entre juin et octobre, ce dont elle se félicite, il convient d'être extrêmement vigilant, en particulier sur deux points :

- La concertation (au sens propre du terme) n'est pas ouverte et lorsqu'elle le « serait » (mi 2014) son champ d'application risque d'être très limité puisque les choix essentiels (nature, densité, etc. des équipements et logements) auront été faits lors de la fixation du prix d'achat entre la Ville et l'AP-HP.
- Le fait que pour l'instant rien ne contraint la Ville à mettre en œuvre un projet en phase avec l'âme de notre quartier, son environnement bien particulier. Les projets de Saint-Vincent de Paul et alentours sont à surveiller pour que cette partie du 14^{ème} arrdt, Montparnasse-Raspail, ne soit pas dénaturée !

Il faut continuer à renforcer notre association pour asseoir toujours plus sa crédibilité.

Distribuez ce document, adhérez et faites adhérer en nous écrivant (52 rue Boissonade), ou en consultant le site www.saintvincentdepaul14.fr pour y trouver bulletin d'adhésion et informations.

Certains se demandent l'usage fait du produit des cotisations : Celles-ci, outre la création juridique de l'association (44€) n'ont été utilisées qu'à des fins de « publicité » pour assurer notre développement (661€ avant reproduction de ce bulletin).